



SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2025
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le vingt-neuf octobre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi, COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David adjoints,
 MMES GUINEHEUX Estelle et PRAMPART Maryline et MM., AUBERT Hervé, et HOUTIN Jean-Christophe.

Etaient excusés : Mmes BARBE Viorika et CHAUDET Denise et M BOITTIN Etienne

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné COUËTOUX DU TERTRE Christophe conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11
 Quorum 06
 Présents 08
 Votants 08

Approbation du compte-rendu de la réunion 30 septembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 30/09/2025.

Ordre du jour

- Frais scolarité commune de MARIGNE-PEUTON ;
- Transfert de charges 2025 – approbation rapport CLECT ;
- Approbation devis pour les travaux de voiries JUGE TP et PIGEON ;
- Tarif salle des fêtes 2026 ;
- Aménagement bourg : approbation du plan définitif de financement ;
- Délibération portant recours au bénévolat pour les travaux de l'étang.

Questions diverses :

- Travaux de l'étang des 7 et 8 novembre ;
- Achat rotofil ;
- Demande de Sébastien de l'achat d'une servante et poste à souder ;
- Information mail Erwan JALLU.

• **Délib 2025-11-01 : Frais scolarité commune de MARIGNE-PEUTON année 2024-2025**

Vu la convention de participation financière au fonctionnement des classes préélémentaires et élémentaires du 1er septembre 2017 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par la commune de MARIGNE-PEUTON en vue de participer aux frais de fonctionnement 2024/2025 pour 1 enfant domicilié dans la commune et scolarisé à MARIGNE-PEUTON

La participation contrat d'association pour les 1 s'élève à 788 € par enfant (763 €/enfant et une sortie scolaire de 25 €/enfant) soit un total de 788 €.

Le montant total de la demande de participation est de 788 €

La participation de l'année passée pour 1 enfant était de 788 € par enfant (763 €/enfant et une sortie scolaire de 25 €/enfant) + 1 participation Convention chrysalide de 50 € pour 1 des 2 élèves inscrits.

Le montant total de la demande de participation était de 1626 € pour 2 élèves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents

Accepte de participer aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire **2024/2025**.

• **Délib 2025-11-02 : Transfert de charges 2025 – approbation rapport CLECT**

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 9 septembre 2025, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées. Il donne lecture du rapport joint en annexe.

Dans le cadre du présent rapport, il a été procédé à l'actualisation des charges d'IFER éolien et d'IFER sur la production d'électricité photovoltaïque.

Les attributions de compensation définitives 2025 se présentent comme suit :

Secteur Cossé-le-Vivien		AC DEFINITIVES 2024	AC DEFINITIVES 2024 SANS SIG ADS IFER	Impact SIG 2025	Impact ADS 2025	Impact IFER éolien 2025	Impact IFER photovoltaïque 2025	AC DEFINITIVES 2025
53011	Astillé	-7 679	-3 536	-1 019	-3 412			-7 967
53058	La Chapelle Craonnaise	-14 926	-13 144	-362	-1 205			-14 711
53075	Cosmes	-10 039	-8 793	-343	-1 020			-10 156
53077	Cossé-le-Vivien	332 570	333 949	-3 687	-10 841	19 395	226	339 042
53082	Courbeveille	-18 831	-15 982	-728	-2 102			-18 812
53088	Cuillé	-1 251	2 475	-980	-3 147		209	-1 443
53102	Gastines	-15 716	-14 855	-191	-538			-15 584
53128	Laubrières	-15 332	-13 963	-370	-1 164			-15 497
53151	Méral	-10 397	-5 786	-1 236	-3 415			-10 437
53186	Quelaines St Gault	-22 397	-20 863	-2 461	-7 492	11 788		-19 028
53250	Saint Poix	-19 466	-17 921	-449	-1 280			-19 650
53260	Simplé	23 860	25 965	-444	-1 376		138	24 283
Total secteur Cossé le Vivien		220 396	247 546	-12 270	-36 992	31 183	573	230 040
Total AC positives (à verser aux Cnes)		356 430	359 914					363 325
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-136 034	-112 368					-133 285

Secteur Craon		AC DEFINITIVES 2024	AC DEFINITIVES 2024 SANS SIG ADS IFER	Impact SIG 2025	Impact ADS 2025	Impact IFER éolien 2025	Impact IFER photovoltaïque 2025	AC DEFINITIVES 2025
53012	Athée	-35 090	-33 085	-521	-1 436			-35 042
53018	Ballots	15 710	21 260	-1 492	-3 945			15 823
53035	Bouchamps les Craon	-28 394	-25 927	-702	-1 857			-28 486
53068	Chérancé	-13 846	-13 673	-178				-13 851
53084	Craon	766 249	786 505	-5 074	-15 883		334	765 882
53090	Denazé	-7 444	-7 248	-211				-7 459
53135	Livré la Touche	-71 819	-68 854	-837	-2 261		3 269	-68 683
53148	Mée	-13 571	-13 309	-264				-13 573
53165	Niaflès	-10 244	-8 517	-399	-1 154			-10 070
53180	Pommerieux	-61 255	-58 549	-757	-1 989		410	-60 885
53251	St Quentin les Anges	-18 481	-16 378	-546	-1 733			-18 657
Total secteur Craon		521 815	562 225	-10 982	-30 258	0	4 013	524 998
T total AC positives (à verser aux Cnes)		781 959	807 765					781 705
T total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-260 144	-245 540					-221 665

Secteur Renazé		AC DEFINITIVES 2024	AC DEFINITIVES 2024 SANS SIG ADS IFER	Impact SIG 2025	Impact ADS 2025	Impact IFER éolien 2025	Impact IFER photovoltaïque 2025	AC DEFINITIVES 2025
53033	La Boissière	3 722	3 852	-133				3 719
53041	Brains/les Marches	5 249	5 561	-317				5 244
53073	Congrier	233 081	236 673	-1 056	-2 997			232 620
53098	Fontaine Couverte	21 074	22 820	-486	-1 490			20 844
53188	Renazé	273 780	284 224	-2 880	-7 323			274 021
53191	La Roë	4 613	5 867	-287	-1 148		1 625	6 057
53192	La Rouaudière	5 884	6 235	-357				5 878
53197	St Aignan/Roë	30 094	33 557	-1 074	-2 606			29 877
53214	St Erblon	5 195	5 373	-177				5 196
53240	St Martin du Limet	18 210	19 386	-488			412	19 310
53242	St Michel de la Roë	8 373	9 438	-293	-1 104		465	8 506
53253	St Saturnin du Limet	145 650	147 832	-595	-1 597			145 640
53258	La Selle Craonnaise	46 472	50 125	-1 036	-2 655			46 434
53259	Senonnes	12 338	14 022	-432	-1 462		340	12 468
Total secteur Renazé		813 735	844 965	-9 613	-22 382	0	2 842	815 812
T total AC positives (à verser aux Cnes)		813 735	844 965					815 812
T total AC négatives (à percevoir des Cnes)		0	0					0

Totaux	1 555 946	1 654 736	-32 865	-89 632	31 183	7 428	1 654 736
T total AC positives (à verser aux Cnes)	1 952 124	2 012 644					1 960 842
T total AC négatives (à percevoir des Cnes)	-396 178	-357 908					-354 950

M. le Président de la Communauté de Communes a notifié le rapport aux communes le 23 septembre 2025, qui disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer.

M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer quant à ce rapport.

Décision du conseil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le rapport CLECT

- **Délib 2025-11-03 : Approbation devis pour les travaux de voiries JUGE TP et PIGEON**

Pour la réfection de la voirie sur la commune, 2 entreprises ont été contactées.

Les devis concernent la réfection du chemin de la Métairie, Place de l'Eglise, Lotissement des Acacias, Parking cimetière.

Total du devis de l'entreprise JUGE TP 14 130€ HT.

Total du devis de l'entreprise PIGEON total devis 6 289,75€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise PIGEON TP de 6 289,75€ HT ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour les formalités à accomplir.

- **Délib 2025-11-04 : Tarif salle des fêtes 2026**

Tarifs proposés pour l'année 2025 :

	HABITANTS COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
* Location jusqu'à 40 personnes	128.00€	140.00€
* Location de 41 à 70 personnes	145.00€	156.00€
* Location de plus de 70 personnes	176.00€	186.00€
* Location week-end entier (samedi + dimanche) : tarif en supplément du dimanche	78.00€	84.00€
* Chauffage (par jour, du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	46.00€	46.00€
* Vin d'honneur	46.00€	52.00€
Chauffage pour un vin d'honneur	31.00€	31.00€
* Location pour une association	Gratuit pour 2 locations par an	Le prix d'une location classique
* Salle rendue sale : tarif par heure (si le ménage dépasse 2h)	31.00€	31.00€
* Vaisselle cassée ou perdue (l'unité)	2.00€	2.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de valider les tarifs ainsi que le versement d'un acompte de 30% lors de la réservation.

- **Délib 2025-11-05 : Aménagement bourg : approbation du plan définitif de financement**

Plan de financement définitif :

<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>	
<u>Postes</u>	<u>TOTAL</u>		<u>CO-FINANCEURS</u>	<u>TOTAL</u>
	<u>HT</u>	<u>TTC</u>		
<u>Etudes TECAM</u>	<u>17 800 €</u>	<u>21 360 €</u>	<u>DETR 30%</u>	<u>51 270 €</u> <i>Décision reçue le 07/07/2025</i>
<u>Lot 1 : TERRASSEMENTS – VOIRIE – ASSAINISSEMENT EP</u>	<u>248 863,62 €</u>	<u>298 636,34 €</u>	<u>Amende de police Conseil Départemental</u>	<u>37 600 €</u> <i>Décision reçue le 08/10/2025</i>
<u>Lot 2 : ESPACES VERTS</u>	<u>6 190,39 €</u>	<u>7 428,47 €</u>	<u>Conseil Régional</u>	<u>9 000 €</u> <i>Décision reçue le 17/10/2025</i>
<u>Total Lot 1+ lot 2</u>	<u>255 054,01 €</u>	<u>306 064,84 €</u>	<u>FCTVA avancée</u>	<u>45 839,47 €</u>
			<u>Commune</u>	<u>183 715,34€</u>
<u>TOTAL</u>	<u>272 854,01 €</u>	<u>327 424,81 €</u>		<u>327 424,81 €</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de valider le plan de financement définitif pour les travaux de l'aménagement de bourg.

- **Délib 2025-11-06 : Délibération portant recours au bénévolat pour les travaux de l'étang**

Recours au bénévolat

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de l'étang, il est envisagé de faire appel pour assurer le bon fonctionnement du service, notamment, à des bénévoles afin d'assurer les missions suivantes :

- pilotage mini-pelle KUBOTA
- pilotage de 2 dumpers
- ...

Cette organisation serait applicable pour la période suivante : du vendredi 7 novembre au mardi 11 novembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle que l'établissement d'une convention est nécessaire dans le cadre du recours au bénévolat.

Il est donc proposé au Conseil de LA CHAPELLE-CRAONNAISE d'approuver le recours au bénévolat, de valider le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ *articles spécifiques*) ¹ à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné)

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Considérant la nécessité d'avoir recours au bénévolat dans les conditions susmentionnées ;

Sur le rapport de *Monsieur le Maire*, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE,

Article 1 :

D'approuver le recours au bénévolat dans le cadre des travaux de l'étang

Article 2 :

D'approuver la convention de bénévolat jointe en annexe à la présente délibération

Article 3 :

D'autoriser *Monsieur Le Maire* à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé(e) de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Questions diverses :

- Travaux de l'étang des 7 et 8 novembre ;

Parole donnée à Rémi GAROT adjoint en charge du dossier. Les travaux auront lieu du 7 au 10 novembre. 7 à 8 bénévoles seront présents.

- Achat rotofile ;

Le précédent avait un souci de carte et 2 devis ont été demandés : 1 pour la réparation et le second pour l'achat d'un rotofile neuf (un compatible avec les batteries). Il revenait à plus cher de faire réparer la machine (avec des réserves qu'il n'y ait pas d'autres réparations) que d'en acheter une neuve. Il a donc été décidé d'un acheter un neuf pour 420€ TTC sans batterie.

- Demande de Sébastien de l'achat d'une servante et poste à souder ;

Avant de procéder à ces achats, il faudrait qu'un inventaire détaillé soit effectué.

- Information mail Erwan JALLU ;

Travaux abattage bois avec accord conseil départemental.

Heure de fin de réunion : attendre le retour de la conseillère aux décideurs

Proposition de date du prochain conseil : /

Le secrétaire de séance
COUËTOUX DU TERTRE Christophe

Le Maire
Gérard LECOT